

"La crise a enfin prouvé que le télétravail était possible"

■ Monsieur Lanari, votre syndicat la F2SM est-il satisfait des aides gouvernementales pendant la période du confinement ?

Cédric Lanari : "Bien que notre Fédération ait demandé un maintien de salaire au niveau du salaire médian (2200€), nous avons salué l'effort fait par l'Etat sur les petits salaires. En effet, même si nous aurions préféré que l'assiette soit calculée sur la moyenne des 12 derniers mois, ce qui fait que pour la majorité des salariés cela ne représente pas 80,6% du net mais suivant les cas et les plafonds entre 70% et 80% du net. Par ailleurs, nous saluons l'encadrement des licenciements par la direction du travail pendant cette période inédite et bien sûr l'encouragement qui a été donné au télétravail. En effet, cette crise a prouvé que oui le télétravail était possible et qu'il sera très difficile pour les sociétés, qui ne voulaient pas le mettre en place, et qui ont été contraintes par la crise, de revenir en arrière. Cela démontre surtout que les réticences se trouvent dans la tête de certains managers encore empreints d'une culture du présentisme et non du management par projet. Cela dit, le télétravail doit se faire également sur la base du volontariat, en effet certain salariés ne le souhaitent pas".

■ Comment se présente la reprise ? Êtes-vous plutôt optimiste ou inquiet pour les salariés ?

CL : "Nous connaissons vraiment les effets de cette crise dans plusieurs mois, lorsque le CTTR et le contrôle des licenciements ne seront plus d'actualité. En effet les conséquences économiques risquent d'imposer un nouveau mode de fonctionnement tant aux entreprises (par le biais du télétravail) qu'aux salariés par le biais de formations si



leur secteur initial est en difficultés. Donc oui la F2SM est inquiète et vigilante pour les salariés".

■ Une réaction au communiqué de la FEDEM attaquant en justice les limitations du droit de licenciement et des obligations de télétravail ?

CL : "La FEDEM conteste une atteinte au pouvoir de direction de l'employeur alors que la mesure encadrant les possibilités de licenciements est temporaire. Ce faisant, elle fait de l'intégrisme et du dogmatisme juridique conduisant à la déshumanisation de la société. alors que la situation actuelle exige la prise en compte de facteurs humains et sociaux et surtout de la confiance en l'avenir. Bien évidemment, la F2SM estime ce recours inopportun dans la situation actuelle qui exige l'engagement de tous les acteurs sociaux à l'effet de redresser l'économie. La FEDEM aura peut-être juridiquement raison, mais d'ores et déjà, elle a moralement tort."

■ Qu'attendez-vous du gouvernement dans les prochaines semaines pour aider au redémarrage économique ?

CL : "Le gouvernement devra continuer à trouver un équilibre entre le prolongement du CTTR, l'assouplissement de la loi sur le télétravail, le déconfinement total, tout en conservant les précautions sanitaires. Le tout en ayant à l'esprit que Monaco dépend des décisions des autres pays. En effet cela aura forcément un impact sur l'emploi notamment dans les secteurs touristique, hôtellerie, restauration et bien sur les jeux dont les plus gros joueurs peuvent venir de pays encore en restriction".

* Président de la Fédération des Syndicats de Salariés de Monaco (F2SM)